

ABONNEMENT 1 AN : 40 francs
 Directeur de la publication : P. MAHAUT - Comité de rédaction : Marc GUILLAUME, Daniel CLEREMBAUX, Claude GOBEAUX, assistés de
 Anne VUAILLAT et Christophe SOULIE.
 Abonnements : 91, rue Marx Dormoy - 87 000 Limoges / Correspondance : 9, place d'Aine - 87 000 Limoges.

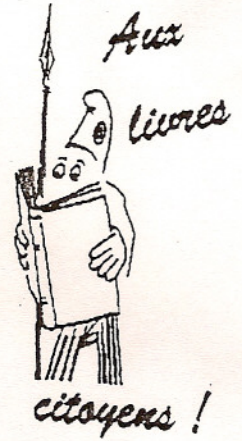
Au-delà des murs

“ Les murs ont des oreilles, vos oreilles ont des murs” pouvait-on lire sur les murs, en mai 68. C’est au-delà de ces murs-là, ceux qui bouchent nos perspectives, nous voilent le regard et bloquent toute écoute, qu’Yvonne BERCHER nous invite à nous rendre*.

Loin des idées toutes faites, cette juriste genevoise parcourt l’univers carcéral de son pays, dans une quête où le récit alterne avec l’analyse. Sa démarche est singulière. Fille de magistrat, docteur en droit, chercheuse en criminologie, rien ne la prédispose à remettre en cause le système carcéral. Pourtant, à l’âge de 18 ans, dans une gare, elle croise le regard d’un détenu transféré. Etudiante en droit, elle visite la centrale de Bochuz (canton de Vaud) qui lui fait prendre conscience de toute cette organisation qui gère l’enfermement tout en entretenant le secret et le cloisonnement. Malgré des cours de droit insipide, certains enseignants stimulent son envie d’en savoir plus. En 1987, la lecture d’un livre autobiographique, écrit par un condamné lui fait franchir le miroir. A partir de là, elle noue des relations avec des taulards et participe à la fondation de l’ADPS (Association de Défense des Prisonniers Suisses). D’où les deux postures de la recherche d’Yvonne Bercher : l’une scientifique, raisonnée, l’autre biographique, vécue, passionnée. C’est ce curieux mélange qui prend le lecteur, l’enveloppe et ne le lâche plus. Loin de l’angélisme ou de la stigmatisation, elle n’entend pas qu’on assimile sa lutte pour la défense et la dignité de la personne détenue à une justification aveugle des actes sanctionnés par une peine privative de liberté.

Mais sa perspective reste quand même la construction d’un monde sans prisons. Pragmatique, elle propose des solutions, ici et maintenant, allant dans ce sens. Mais en conclusion elle reprend le constat d’Albert Jacquard : « Une société sans prison ne peut-être qu’une société qui n’a pas besoin de prisons ». Ce qui élargit la perspective. Et là se pose la question de l’inégalité, de la concurrence entre les individus et de l’exploitation. Se pose également celle de la place de chacun dans une société et la reconnaissance de sa valeur, au-delà de sa valeur marchande, qui se dissout avec le chômage.

Dans ce contexte, cette réflexion de Dennie BRIGGS, professeur californien de psychologie et de sociologie, lui-même engagé dans la lutte contre la prison et qu’Yvonne Bercher cite dans sa conclusion, prend tout son sens : « Que nous faut-il en définitive? Avant tout une coopération plus active entre les groupes sociaux intéressés et une meilleure utilisation des ressources humaines dans la société toute entière, car ces ressources représentent un capital d’expérience et d’entraide qui est encore inexploité. »



Christophe SOULIE

*Yvonne Bercher, *Au-delà des murs : témoignage et recherche sur l’univers carcéral suisse romand*, éditions D’En Bas, Lausanne, 1995, p.195. (avec une importante bibliographie)